

**Département de la Seine-Maritime**  
**Arrondissement de Dieppe**  
**Canton de Saint Valéry en Caux**  
**COMMUNE**  
**Du**  
**Bourg-Dun**  
**76740**

Le 3 juillet 2017

Compte rendu de conseil municipal du samedi 1 juillet 2017 à 9 heures

Etaient présents : Mmes Bréant, Leprince, Renault Lerberquer, MM Delelis, Dufour, Giscard d'Estaing, Levasseur, Pouchin

Absente excusée et ayant donné pouvoir : Mme Lucie Pupin

Absents : Mme Aublé, M Dolé

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

Vente de mugs N° 357

Des mugs avec le blason de la commune et l'effigie de l'église sont proposés à la vente.

Les membres du conseil municipal fixent le prix de vente à 10 €

Taux des taxes locales N° 358

Les membres du conseil municipal valident les taux fixés par la délibération 354 du 1/04/2017

Taxe d'habitation 1.73 %

Taxe foncière 1.76 %

Taxe FNB 3.55 %

CFE 2.26 %

Demande de retrait des quarante et une communes de la métropole de Rouen N° 359

VU :

- Les délibérations successives des 41 communes de la Métropole Rouen Normandie demandant leur retrait définitif du SDE76
- La délibération du 17 mars 2017 du SDE 76 acceptant ce retrait.

CONSIDERANT :

- que, suite au retrait de la Métropole, les quarante-et-une communes adhérentes désormais uniquement au SDE76 pour les compétences annexes relatives à l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine,
- que compte tenu du caractère accessoire de cette compétence et de la possibilité pour ces quarante-et-une communes de conclure des conventions de gestion avec la Métropole, le maintien de ces quarante-et-une communes dans le SDE 76 ne présente plus d'intérêt ni pour les quarante-et-une communes ni pour le SDE 76,
- que le retrait de ces quarante-et-une communes permettrait en outre une simplification de la carte intercommunale,
- que ce retrait est sans aucune conséquence financière,
- que le retrait n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée et des adhérents du SDE76 dans les conditions de majoration requises lors de sa création,
- que la conséquence du retrait sera la réduction du périmètre du SDE76, tout en permettant la conservation de son personnel,
- qu'aucun excédent de trésorerie n'est à reverser aux communes sollicitant le retrait,
- que les travaux en cours sur lesdites communes seront achevés et soldés financièrement avant leur retrait,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,

- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE 76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur le retrait envisagé (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée DEFAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils,
- que le SDE76 a donné son avis favorable au retrait de ces quarante-et-une communes,

**PROPOSITION :**

Il est proposé :

- D'accepter le retrait de ces quarante-et-une communes du SDE76

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- ACCEPTE le retrait des communes d'Anneville-Ambourville, des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, de Bardouville, de Belbeuf, de Berville-sur-Seine, de Boos, de la Bouille, de Cléon, de Duclair, d'Epinay-sur-Duclair, de Fontaine-sous-Préaux, de Freneuse, de Gouy, d'Hautot-sur-Seine, d'Hérouville, d'Houpeville, d'Isneauville, de Jumièges, du Mesnil-sous-Jumièges, de Montmain, de Mont-Saint-Aignan, de la Neuville-Chant-d'Oisel, de Franqueville-Saint-Pierre, de Quevillon, de Quévreville-le-Poterie, de Roncherolles-sur-le-Vivier, de Sahurs, de Saint-Aubin-Colleville, de Saint-Aubin-Epinay, de Saint-Jacques-sur-Darnétal, de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, de Saint-Martin-de-Boscherville, de Saint-Martin-du-Vivier, de Saint-Paër, de Saint-Pierre-de-Manneville, de Saint-Pierre-de-Varengeville, de Sotteville-sous-le-Val, de Tourville-la-Rivière, de Yainville, d'Ymare et d'Yville-sur-Seine du SDE76.

Convention de reversement de la taxe de séjour N° 360

M le Maire présente la convention de reversement de la taxe de séjour avec la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

Cette convention a pour objet le reversement des taxes de séjour pour la période 2017-2018

La taxe de séjour de référence étant de 3 947 €, 40 % des taxes seront reversées à la commune en 2017 et 20 % en 2018.

Les membres du conseil municipal autorisent M le Maire à signer cette convention permettant la mise en place du dispositif temporaire et transitoire.

Rapport sur la qualité du service établi par le Cabinet AUQA2 ENVIRO, concernant l'année 2015 ainsi que la synthèse relative à la qualité des eaux distribuées en 2016, établi par l'Agence Régionale de Santé de Normandie.N° 361

Ce rapport et cette synthèse sont publics et permettent d'informer les usagers du service

Ils sont consultables à la mairie.

Après présentation de ces documents, le conseil municipal les adopte.

Demande de subvention

M le Maire présente la demande de la Mairie de Saint-Valéry-en-Caux concernant la construction d'une maison pluridisciplinaire de santé. Les membres regrettent que ce dossier n'ait pas été retenu par la Communauté de Communes au regard des attentes du territoire et des enjeux en terme d'organisation de santé.

Les membres souhaitent attendre avant toute décision.

Demande de participation au Fonds de Solidarité Logement N° 362

La participation est de 0.76 € par habitant.

Après discussion, les membres décident de ne pas adhérer au FSL pour 2017.

### Maison de Mme Dawson N° 363

La maison de Mme Dawson située le long de la route départementale 237 est en état d'abandon et pose de graves problèmes de sécurité et d'environnement.

Un courrier a été envoyé à sa propriétaire courant avril 2017.

Celle-ci propose l'achat du terrain par la commune.

Une proposition lui a été faite à 3 € le mètre<sup>2</sup> avec frais la charge de la commune.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord pour cet achat si la propriétaire est d'accord

### Vente de pavillons par Sodineuf N° 364

M le Maire informe le conseil municipal que le conseil d'administration de Sodineuf souhaite vendre 100 % des logements des résidences la Petite Plaine I et II au Bourg-Dun.

L'expérience du Clos St Gilles nous enseigne que compte tenu des difficultés de vendre les parcelles viabilisées, le besoin en logements locatifs est important dans notre commune et donc relativement faible pour l'accession à la propriété pour ce type d'habitat.

A ce titre, nous souhaitons en conserver une partie importante. La mise en vente risquera d'entraîner une vacance de ces logements pendant un temps qui peut être important.

Le parc immobilier de la cavée aux moines est déjà très concerné par ces vacances.

En conséquence, le conseil municipal ne souhaite pas la mise en vente de l'ensemble des propriétés de la résidence petite plaine I et II, mais 50 % pour la petite plaine I, soit un des deux blocs et 4 pavillons pour la petite plaine II.

A l'issue de ces ventes, le conseil municipal pourrait revoir sa position pour autoriser la poursuite de ces commercialisations.

### Ouverture de crédits N° 365

Les membres du conseil municipal décident d'ouvrir des crédits à l'article 2013 pour 1 500 € par réduction à l'article 022 pour 1 500 €.

### Ouverture de crédits N° 366

Des documents concernant le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) nous sont parvenus avec la répartition du FPIC entre communes membres.

La somme qui sera réclamée à la commune du Bourg-Dun sera 5 572 €.

Une somme de 4 500 € avait été prévue au budget primitif 2017, il convient donc d'ouvrir des crédits à l'article 739223 pour 1 100 € par réduction à l'article 022 pour 1 100 €.

### Desherbeur thermique N ° 367 et 368

Suite à la mise en place du projet de réduction de l'usage des produits phytosanitaires, il convient de procéder à l'achat d'un desherbeur thermique.

Le coût d'achat du desherbeur avec chariot et lance se monte à 2 474,22 € HT.

Les membres du conseil municipal sollicitent une subvention auprès du Conseil Département et de l'Agence de l'Eau.

### Syndicat Mixte des Bassins Versants du Dun et de la Veules

Le syndicat informe le conseil municipal de l'avancée des réalisations effectuées en hiver 2017 (bandes enherbées, fascines, création de petit talus, renforcement de haie) chez plusieurs agriculteurs afin de retenir les écoulements sur la partie amont du bv côté Quiberville, à Flainville, et sur les versants d'Englesqueville.

Une visite des réalisations est prévue le samedi 22 juillet prochain

### Investissements

#### Etude géotechnique N° 369

Dans le cadre de l'étude de diagnostic en cours, une étude géotechnique pour l'église a été demandée 2 entreprises ont répondu

Fondouest pour 6 364 € HT pour la tranche ferme et 2 027 € pour la tranche conditionnelle

Altéa pour 9 110 € HT pour la tranche ferme et 6 105 € pour la tranche conditionnelle  
Les deux dossiers vont être présentés à M Régis Martin, architecte  
Les membres du conseil municipal décident de retenir l'entreprise Altéa.

#### Appel d'offres pour les 2 logements et le cabinet d'infirmières N° 370

lot plomberie :

entreprise Harlin pour un total de 14 125.16 € au total

entreprise Logre pour un total de 10 060.00 € au total

l'entreprise Harlin est retenue, les prix proposés par l'entreprise Logre étant anormalement bas

lot électricité :

entreprise Electricité Cauchoise pour un total de 19 913.90 € au total, l'entreprise est retenue

lot menuiserie :

entreprise Sabot Prieur pour un total de 32 872 €

entreprise Boust pour un total de 29 232 € (option 2 980 € en sus pour isolation phonique du sol plus performante)

L'entreprise Boust est retenue.

#### Projet accessibilité N° 371

Le projet prévu en centre bourg concerne 2 bâtiments (la bibliothèque et un bâtiment communal)

Pour un montant total 37 235 € HT et 3 866 € HT pour la maîtrise d'œuvre.

Les membres sollicitent une subvention auprès du conseil départemental.

#### N° 372

Le projet prévu en centre bourg concerne 2 bâtiments (la bibliothèque et un bâtiment communal)

Pour un montant total 37 235 € HT et 3 866 € HT pour la maîtrise d'œuvre.

Les membres sollicitent une subvention dans le cadre des fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

#### Jumelage

3 habitants d'un village d'Angleterre (Rodmell) seront reçus ce week-end, une visite de la commune est prévue, chapelle St Julien, four à pain et le concert prévu de musique sacré à 20 h 45 à l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 45.